



Mardi, 30 mars 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Résolution d'urgence

Haïti : panser les plaies de la perle des Antilles

Direction générale de la Communication

PARLEMENT EUROPEEN

RESOLUTION D'URGENCE SUR LA RECONSTRUCTION ET LA REHABILITATION D'HAÏTI

Débat: 30 mars 2010
Vote: 1 avril 2010

Haïti : panser les plaies de la perle des Antilles

L'Assemblée s'est penchée sur la reconstruction d'Haïti qui doit faire oublier la descente aux enfers du séisme de janvier dernier. L'annulation « pure et simple » de la dette extérieure de cette République des Caraïbes, estimée à un milliard de dollars, l'investissement dans la construction de bâtiments antisismiques ainsi que le reboisement du pays figurent parmi les propositions débattues ce mardi à Ténériffe.

L'Assemblée présente ses condoléances et sa solidarité au peuple haïtien, victime du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Ce séisme d'une magnitude de 7,3 sur l'échelle de Richter a tué 200.000 personnes et en a touché indirectement 3 millions, selon une résolution débattue ce mardi et qui sera soumise au vote jeudi 1 avril.

Les députés apportent leur soutien au plan de relance de l'agriculture locale proposé par l'UE. Les infrastructures endommagées devraient être remises en état et le matériel nécessaire au redémarrage de la petite agriculture (semences, engrais et outils) devrait être fourni, selon la résolution. Les semailles de printemps qui débutent en mars représentent 60 % de la production alimentaire nationale.

Un moratoire sur les nouvelles adoptions d'enfants en provenance d'Haïti pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans devrait être soutenu par l'Union européenne. Il existe un risque grave d'adoption illégale et de traite des enfants, rappelle la résolution.

Les ouragans et tempêtes tropicales de 2008 avaient ravagé le pays, avec des dégâts estimés à 15% du PIB. Avant le séisme, quelque 1,8 million de personnes étaient confrontées à l'insécurité alimentaire, dans un pays où près de 60 % de la population vit dans des zones rurales et 70 % avec moins de 2 dollars par jour.

Haïti acteur de sa propre reconstruction

La population haïtienne et son gouvernement, sous le contrôle du parlement, doivent être les acteurs principaux du processus de reconstruction, souligne la résolution. L'ONU doit, quant à elle, demeurer « le chef de file de la coordination de l'ensemble des opérations, civiles et militaires ».

Le mandat de la mission de stabilisation des Nations unies (MINUSTAH) devrait être réexaminé pour mieux « répondre aux besoins causés par la catastrophe, en accordant une attention toute particulière aux questions de sécurité ».

L'Assemblée invite la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la commissaire chargée de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la réponse aux crises, « à jouer un rôle moteur dans la coordination de la réponse de l'Union européenne aux situations de crise », « en faisant usage des compétences instaurées par le traité de Lisbonne », indique la résolution.

La Commission devrait de son côté présenter des propositions pour créer, « dans les meilleurs délais », une force de protection civile de l'Union européenne. L'APP demande à l'UE de débloquer des fonds spéciaux pour les RUP françaises de la Caraïbe (Guadeloupe, Martinique, Guyane) pour que ces dernières puissent « poursuivre et intensifier l'aide destinée aux Haïtiens ».

Agenda détaillé de la réunion :

http://www.europarl.europa.eu/intcoop/acp/60_19/default_fr.htm

Accréditation :

Les médias souhaitant couvrir les travaux de l'Assemblée sont priés de s'adresser à:

Maura DELANEY : maura.delaney@europarl.europa.eu

Lieu de la réunion : Magma Conference Center - Tenerife (Espagne)

Contacts:

Thomas Dudrap

Service de presse (FR)

☎ : +32 498 98 32 84

✉ : thomas.dudrap@europarl.europa.eu

Natalia Dasilva

Press Service (EN, ES)

☎ : +32 494 94 39 85

✉ : natalia.dasilva@europarl.europa.eu